



LE
P'TIT DOC'
www.saintdomineuc.fr

ST-DOMINEUC

BIMENSUEL D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-DOMINEUC

Pharmacie de garde

Pour connaître les pharmacies de garde la nuit, les dimanches et jours fériés, appeler le 32,37,



Messes – Presbytère : 02.99.45.21.21

INFORMATIONS MAIRIE

Mairie

17 rue Nationale – Tél. : 02.99.45.21.06
saint.domineuc@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture pendant la crise sanitaire

- Du lundi au vendredi, le matin de 9 h 30 à 12 h 30
- Le mercredi et le vendredi après-midi de 15 h 30 à 17 h 30
- Le samedi matin de 9 h 30 à 12 h 30

Petite rubrique animalière pratique

Identifier son animal, c'est le protéger, L'identification est obligatoire en France depuis 1999 pour les chiens et 2012 pour les chats, En cas de perte, de vol ou de placement en fourrière, à la suite d'une divagation sur la voie publique, cela permettra de faciliter le retour de votre animal préféré auprès de sa famille. Informations sur <https://jidentifiemonanimal.fr>

Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts, ménagers et professionnels issus de la coupe ou de la taille de végétaux, est interdit toute l'année en Ille-et-Vilaine (arrêté préfectoral du 20 avril 2015), afin de préserver la qualité de l'air et d'éviter tout départ d'incendie, De même, tout feu est interdit à moins de 200 m des forêts et des landes.

Ré-ouverture des déchetteries sur réservation

Les déchetteries sont ré-ouvertes et accessibles uniquement sur rendez-vous et sur un créneau de quinze minutes afin de satisfaire un maximum d'usagers, Cette organisation, qui pourra être amenée à évoluer mais durera probablement dans le temps, permettra de limiter le flux et de faire respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale,

Les inscriptions sont possibles –au plus tard avant 16 h 00 la veille pour le lendemain :

- soit en complétant un formulaire mis en ligne sur les sites <https://www.smictom-ille-rance.fr/> et <https://www.smictom-forets.fr/>,
- soit par téléphone, de 9 h 00 à 12 h 00, du lundi au vendredi (hors jours fériés) au 02.99.68.17.27.

Les personnes qui se présenteraient sans avoir pris rendez-vous se verront refuser l'accès aux déchetteries.

Après vérification de leur inscription par un agent, les usagers pourront pénétrer sur le site pour y déposer tous types de déchets. Afin de réguler au mieux le flux de visiteurs et de respecter les quinze mi-

nutes qui leur sont imparties, il leur est demandé d'optimiser au mieux le dépôt de leurs déchets et d'en limiter, dans la mesure du possible, le volume. Par mesure de précaution, les usagers devront venir avec leurs propres outils (pelle, balai..) car rien ne sera mis à leur disposition. Il sera fortement conseillé de porter un masque. Horaires d'ouverture de la déchetterie de Tinténac (hors jours fériés) les mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, le vendredi de 14 h 00 à 18 h 00.

Que faire des déchets à usage unique ?

Afin notamment de protéger les agents de collecte, en première ligne sur le sujet de la collecte des déchets à risque, le smictom Valcobreizh demande à ce que les usagers déposent les produits à usage unique (mouchoirs. gants. lingettes. masques...) dans un sac plastique dédié, résistant et équipé d'un système de fermeture fonctionnel, soigneusement refermé et gardé 24 heures avant d'être placé dans la poubelle des ordures ménagères. Ces déchets seront ensuite incinérés à l'usine de Taden. Ils ne doivent jamais être déposés dans les sacs jaunes, dans le compost ou dans la nature. Précision : les déchets liés aux traitements médicaux ne doivent pas être déposés dans les bacs d'ordures ménagères mais être dirigés vers les filières spécifiques (DASRI - Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).

Masques tissus pour chaque Docmaëlien

N'ayant pas eu la dotation totale de masques commandés à la communauté de communes de la Bretagne romantique, la mairie va privilégier les personnes plus vulnérables et les enfants pour débiter la distribution. Les personnes nées avant le 31 décembre 1950 recevront leur masque individuel à domicile (si absence, dans leur boîte aux lettres).

Les enfants docmaëliens de 6 à 11 ans scolarisés dans les écoles de St-Domineuc recevront leur masque enfant individuel par le biais de l'école.

Pour le reste de la population, une permanence sera organisée (fin mai) par des élus quand nous aurons reçu la totalité de notre dotation et sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Nous vous informerons du lieu et des horaires de permanence par voie de presse et par affichage. Merci de votre compréhension.

Prochaine collecte des sacs jaunes : jeudi 28 mai 2020

Visite de lignes électriques par hélicoptère

Dans le cadre d'une visite de lignes électriques par hélicoptère sur le département de l'Ille-et-Vilaine, afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique, la société Airtouraine effectuera le survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de St-Domineuc (hors agglomération), **à partir du 15 mai 2020 jusqu'au 5 juin 2020.**

Menus de la cantine scolaire des 14 et 15 mai 2020



Restaurant scolaire : 02 99 45 37 87

1^{er} service : 12 h 00 – 12 h 45

2^e service : 12 h 55 – 13 h 40

Jeudi 14 mai

Carottes râpées 🍷
Steak haché sauce moutarde 🍷
Pommes rissolées
Fromage
Fruit frais

🍷 Fait maison

AB : agriculture biologiquevf : volaille française

pl : producteurs locaux

Vendredi 15 mai

Tomate ciboulette AB
Filet de poisson pané
Boullgour aux oignons AB
Semoule au lait 🍷

Tarifs de cantine 2020-2021

Enfants domiciliés à St-Domineuc – en maternelle	3,17 €
Enfants domiciliés à St-Domineuc – au primaire	3,33 €
Enfants non domiciliés à St-Domineuc – en maternelle	4,17 €
Enfants non domiciliés à St-Domineuc – au primaire	4,33 €
Accompagnement enfant en PAI -panier repas-domicilié à St-Domineuc	1,65 €
Accompagnement enfant en PAI-panier repas-non domicilié à St-Domineuc	2,18 €
Repas adulte en-dehors du personnel communal (sans distinction du lieu de résidence)	6,03 €
Repas adulte pour le personnel communal (sans distinction du lieu de résidence)	4,33 €
Pénalité	2,10 €

Bibliothèque

À partir du 19 mai 2020, la bibliothèque proposera un service de drive sans accès aux locaux :



- À distance. vous pouvez d'ores et déjà réserver des livres. magazine. DVD : par Internet <https://bibliotheque.Bretagneromantique.fr> - par courriel bibliotheque-st-domineuc@wanadoo.fr - par téléphone 02.99.45.27.55.

La navette du réseau sera interrompue pour le moment. Faites vos choix sur les collections de la bibliothèque de St-Domineuc en priorité.

- Sur place à partir du 19 mai 2020 :
 - Vos réservations sont prêtes : vous recevrez une confirmation par courriel ou téléphone. Vous pourrez venir prendre vos livres **dans les trois jours** à la porte de la bibliothèque.
 - Vous pourrez rendre vos livres, magazines. DVD à la porte de la bibliothèque, le tout aux horaires suivants : le mardi de 16 h 30 à 18 h 00 - le mercredi de 16 h 00 à 18 h 00 - le jeudi de 16 h 30 à 18 h 00 - le vendredi de 16 h 30 à 18 h 00 - le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

Afin de respecter les règles de protection contre le Covid 19, les retours et prêts sont effectués à l'extérieur du bâtiment. Les emprunts se font uniquement par courriel, par réservation Internet ou par téléphone.

Recensement des concessions dans le cimetière

Toutes les sépultures du cimetière doivent être identifiées. Cette procédure est gratuite. Merci de vous présenter à la mairie et de fournir l'emplacement exact de votre concession : **carré – allée – n° de tombe**, ainsi que les noms des personnes qui y sont inhumées.

Déclaration des revenus de 2019

Le service de déclaration en ligne est ouvert depuis le 20 avril et, pour l'Ille-et-Vilaine, jusqu'au lundi 8 juin 2020 (minuit). La date limite de dépôt des déclarations sur papier est fixée au vendredi 12 juin 2020 (cachet de la poste faisant foi). Pour la deuxième année, la déclaration en ligne sur impots.gouv.fr est obligatoire pour tous. Dans le contexte de lutte contre la propagation du covid-19, les usagers sont invités à :

- effectuer l'essentiel de leurs démarches sur impots.gouv.fr où ils trouveront les réponses à toutes leurs questions ;

- écrire via la messagerie sécurisée de leur espace *Particulier* sur impots.gouv.fr ;
- si besoin, contacter par téléphone leur service des impôts des particuliers (numéro figurant sur leur dernier avis d'imposition) ou le 0.809.401.401 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 00 (appel non surtaxé) ;
- prendre un rendez-vous téléphonique auprès de leur service des impôts des particuliers, Les rendez-vous physiques seront possibles à compter du 18 mai 2020 pour les seuls publics sensibles qui ne peuvent obtenir de réponse à distance, dans le strict respect des règles de sécurité sanitaire,

ASSOCIATIONS & DIVERS

Ré-ouverture des courts de tennis

Ils sont accessibles au club de tennis, qui est prioritaire sur ses créneaux d'entraînement, et au public, dans le respect des règles sanitaires annoncées par le gouvernement. Un affichage posé à chaque entrée de terrain expose la procédure à appliquer, à la fois pour le club avec recommandation de la FFT, et pour le public,

Sport – Les bons réflexes à adopter

- Respecter les règles de distanciation : 10 m pour le vélo, le footing... 5 m pour la marche, 4 m² en statique.
- Renoncer (pour l'heure) aux compétitions.
- Renoncer aux manifestations comme les fêtes et les assemblées générales.
- Éviter tout contact corporel.
- Respecter les règles barrières.
- Se changer et se doucher à domicile.
- Commencer par des activités extérieures.
- Limiter à dix personnes maximum les rassemblements.

Club du sourire

Toutes les activités du Club du sourire sont annulées, Elles reprendront en septembre en fonction de la situation sanitaire,

Jusqu'au mercredi 27 mai 2020, seuls les enfants des personnels prioritaires seront accueillis au centre de loisirs Les Fariboles à Tinténiac. Les autres accueils de loisirs sont fermés sur cette même période. Pour toute demande d'accueil, les familles peuvent écrire un courriel (au plus tard le vendredi précédant l'accueil) à fariboles.tinteniac@gmail.com ou téléphoner au 06.99.48.60.52.



Maëlys, 18 ans, étudiante en science et technique de l'agronomie et du vivant, propose de s'occuper de vos animaux de compagnie en votre absence, A fait des stages auprès des vétérinaires, des toiletteurs et dans un élevage canins, Contact : 07.82.05.26.32.

Publication : mairie de St-Domineuc
Site internet : www.saintdomineuc.fr
Courriel : saint.domineuc@wanadoo.fr

Tél. : 02 99 45 21 06
Fax : 02 99 45 26 86